



L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) USSES ET RHONE

Quel projet durable pour notre territoire ?

LETTRE D'INFORMATION SPECIALE SCOT

Informier – échanger – participer

N°3

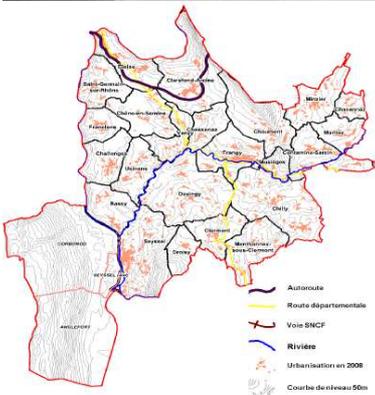


JUIN 2015.

Les deux dernières lettres d'information vous présentait les motifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle de nos 3 Communautés de Communes et de nos 26 communes, ainsi que les enjeux du diagnostic territorial. L'ensemble des maires du SCoT a établi un projet politique pour l'aménagement de notre territoire de demain.



Sur la base des enjeux relevés par le diagnostic, les élus ont travaillé sur le projet politique du SCoT Usse et Rhône, pour l'aménagement du territoire de demain. Il s'agit du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable charte politique pour les 15 prochaines années. Réunis en séminaire en janvier dernier, les maires des 26 communes ont posé les jalons du développement de notre territoire de demain. Puis, nous sommes revenus à plusieurs reprises sur ce travail pour le valider, le compléter et l'affirmer devant nos partenaires (État, Départements, Région, Chambres consulaires...).



À travers trois axes forts, nous affirmons notre volonté de travailler ensemble pour notre territoire. L'axe 1 se veut volontariste. Il renforce les liens entre nos trois Communautés de Communes. L'axe 2 propose un développement démographique et économique harmonieux et équilibré, au service des habitants et des générations futures. Enfin, dans l'axe 3, nous nous engageons à promouvoir et à maintenir un cadre de vie et de travail attractif pour les habitants et les entreprises des Usse et Rhône.



Vous êtes cordialement invités à l'une des 3 réunions publiques, qui détailleront les axes et orientations de notre projet politique. Vos avis, vos réactions, vos suggestions, seront bienvenus. N'hésitez pas à consulter le site internet du SCoT afin d'être tenu informé des évènements.

Le Bureau du SCoT Usse et Rhône*

REUNIONS PUBLIQUES A VENIR ...

- ➔ **18 juin 2015, 20 heures, à ELOISE, Espace Animation.**
- ➔ **22 juin 2015, 20 heures, à FRANGY, Salle Jean XXIII.**
- ➔ **25 juin 2015, 20 heures, à SEYSSEL, Maison de Pays.**

* Les membres du Bureau du SCoT :

- ➔ **Paul RANNARD**, Président, Maire de Chêne-en-Semine,
- ➔ **Joseph TRAVAIL**, 1^{er} Vice-président, Maire de Corbonod,
- ➔ **Bernard REVILLON**, 2^{ème} Vice-président, Maire de Frangy,
- ➔ **Alain LAMBERT**, Membre du Bureau, Maire de St-Germain-sur-Rhône,
- ➔ **Bruno PENASA**, Membre du Bureau, Maire de Marlioz,
- ➔ **Gilles PILLOUX**, Membre du Bureau, Maire de Seyssel Haute-Savoie.

Le SCoT traduit localement des orientations pour un développement durable de nos territoires

Qu'est-ce que le développement durable ?

Une notion ancienne et de portée universelle.

Un engagement de tous les pays à promouvoir des modes de développement plus respectueux de l'environnement, de la solidarité sociale et de l'épanouissement culturel.

La convergence de trois préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.

Plus qu'un choix, le développement durable est un impératif, ... pour que les orientations choisies n'aboutissent pas à des impasses sociales, économiques, biologiques et environnementales.

Une notion érigée en priorité nationale

➤ « Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

(1^{ère} définition donnée en 1986 par la commission Brundtland, et reprise en 1992, lors de la Conférence de Rio).



Déjà traduite dans la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » de 2000 et renforcée par le Grenelle de l'environnement en 2010.

➔ L'État souligne le rôle majeur des collectivités et leur donne des outils adaptés pour agir à l'échelon local.

Plus récemment, la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite ALUR) de mars 2014 renforce les politiques d'aménagement du territoire, sur la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, les enjeux autour de la mobilité, la transition écologique des territoires ou encore sur l'accès à tous à un logement digne et abordable.

Des engagements traduits et déclinés à l'échelon local :

Dans le PADD du SCoT, pour un développement à la fois plus durable et plus soutenable de notre territoire.

Pièce obligatoire du SCoT, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** constitue la clef de voûte du projet. Il est la « charte d'engagement » des élus et est traduit en orientations générales d'aménagement et d'urbanisme, pour les 15 années à venir.

Elaboré en concertation avec les partenaires institutionnels, ce projet politique doit respecter les grands principes d'équilibre et de durabilité et aborder l'ensemble des thématiques précisées et renforcées par la loi ALUR (voir ci-contre).



➤ « Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme sur :

- ➔ le logement,
- ➔ les transports et des déplacements,
- ➔ les équipements structurants,
- ➔ l'économie, le touristique et la culture,
- ➔ la qualité paysagère des territoires,
- ➔ les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- ➔ la lutte contre l'étalement urbain,
- ➔ la préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. »

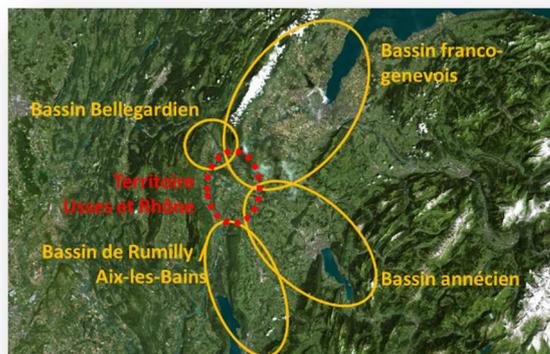
(Article L 132.1.3 du Code de l'urbanisme).

NOTRE AMBITION GENERALE ...

Un territoire rural sous influences urbaines,

Vers l'articulation de plusieurs bassins de vie dynamiques.

Concevoir un territoire de vie et de projets :



- Un territoire maître de son devenir (pour ne pas le subir),
- Un territoire attractif, où il fait bon vivre et travailler,
- Un territoire porteur de transitions économiques, sociales et environnementales (pour que le développement durable prenne tout son sens),
- Un territoire de cohésion, qui se renforce de l'intérieur (pour plus d'identité et d'efficacité),
- Un territoire partenaire des territoires voisins (pour coopérer et se compléter).

3 GRANDS AXES, déclinés en orientations générales ...

Vos élus s'engagent ...

- 1 -

**POUR UN TERRITOIRE
(DE VIE ET DE TRAVAIL)
ORGANISÉ, STRUCTURÉ
ET QUI S'AFFIRME**



Définir un cadre d'accueil, d'évolution et de fonctionnement qui garantisse :
une plus grande lisibilité ; un rapprochement des fonctions ; plus de complémentarités et de solidarités, plus d'efficacité, une optimisation des ressources naturelles et spatiales.

1.1

Opter pour un cadre d'organisation et de développement du territoire,

1.2

Progresser vers une meilleure gouvernance.

Vos élus s'engagent ...

- 2 -

**POUR UN DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL PERENNE**



Qui compose avec les diverses sensibilités, qualités et potentialités du territoire,
Qui soit en adéquation avec le scénario d'évolution retenu et les besoins résultants.

2.1

Accompagner et favoriser un développement économique soutenable à l'échelle du territoire,

2.2

Préparer les conditions d'accueil et de vie des populations actuelles et futures.

3 GRANDS AXES, déclinés en orientations générales ...

Vos élus s'engagent...

- 3 -

**POUR UN CADRE DE VIE
PRESERVÉ ET VALORISÉ**



Qui soit porteur d'identité,
de qualité de vie, d'attractivité et
d'efficacité environnementale.

3.1

Promouvoir
un cadre bâti qui concilie
tradition rurale et modernité

3.2

Maintenir un cadre rural dominant,
qui préserve et valorise les atouts
paysagers et les qualités naturelles
de notre territoire

3.3

Assurer une gestion durable
de notre espace et de nos
ressources naturelles

LE PROJET SPATIALISE ...

